



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL DU 24 AVRIL 2007 à la FFR

Présents : Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Guy MOLVEAU, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Jo MASO, Michel PALMIE, Jean Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS, Jean Claude SKRELA.

Excusés : Madame Lydie BONNET, Messieurs Gilbert CHEVRIER, Serge BLANCO, Bernard GODET.

Assiste : Olivier KERAUDREN

Le Président LAPASSET ouvre la séance à 17 heures.

I – Communications du Président :

1 – Coupes d'Europe :

Le Président LAPASSET présente au Bureau Fédéral un état du dossier concernant l'organisation des Coupes d'Europe pour la saison 2007/2008.

Les clubs français et anglais ont confirmé leur décision de ne pas participer aux Coupes d'Europe pour la saison 2007/2008.

Suite à cette décision, les fédérations signataires des accords de Paris ont confirmé leur volonté de s'engager pour poursuivre l'organisation des compétitions européennes dès la saison prochaine.

Le Comité des six nations a entériné cette décision.

La SANZAR s'est également déclarée favorable au maintien de ces compétitions dans le calendrier international de la saison 2007/2008.

L'ensemble des institutions internationales ont donc confirmé leur souhait de voir perdurer cette compétition.

Du point de vue économique, les partenaires et diffuseurs de cette compétition ont fait part de leur inquiétude et du caractère préjudiciable de la décision des clubs français et anglais.

Face à cette situation extrêmement préoccupante, le Président LAPASSET indique que son objectif a été jusqu'à présent, avec l'aide de Jacques Laurans, de Pierre Camou, de Michel PALMIE et de Jean Pierre LUX, de trouver une solution permettant tout à la fois :

- de respecter la position et les engagements de la FFR au niveau international
- de répondre favorablement aux demandes des clubs et de la LNR.

Pour mémoire, il est rappelé que les demandes de la LNR et de PRL sont les suivantes :

- Confirmation de l'organisation des Coupes d'Europe sur la base des structures de clubs.
- Engagement ferme sur les principes d'organisation pour une durée minimum de 5 ans.
- Partage des droits de vote.

- Parité de la direction au sein de l'ERC,
- Accès des organisations de clubs à l'actionnariat afin de leur permettre de participer aux votes à l'Assemblée Générale d'ERC et de disposer d'une minorité de blocage.

Suite à la tentative de conciliation engagée par le Président LAPASSET, la RFU a accepté l'ensemble de ces demandes, à l'exception de leur participation à l'actionnariat.

Face à cette situation, et afin de permettre d'aboutir à un accord, le Président LAPASSET a proposé à la LNR de lui accorder une location d'une partie de ses actions pendant une durée limitée. Ce dispositif permettrait aux clubs français de disposer à eux seuls de la minorité de blocage souhaitée dans l'attente de l'accord de la RFU. La LNR a cependant rejeté cette proposition.

Une négociation avec Syd MILLAR a été engagée. S. MILLAR a rencontré S. BLANCO et rencontrera prochainement les représentants des clubs anglais.

Il convient dans un premier temps d'attendre la prochaine réunion avec les clubs anglais car il semble qu'un accord soit envisagé entre la RFU et PRL.

Dans l'hypothèse où la décision de la LNR devrait être maintenue, la FFR a d'ores et déjà examiné les voies de droit qu'elle serait susceptible de mettre en œuvre afin d'assurer comme il se doit, l'organisation des compétitions européennes et la participation effective de la France à celles-ci.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité les démarches engagées et propositions présentées dans ce dossier par le Président LAPASSET au nom de la FFR.

En l'état du dossier, il est décidé d'attendre la réunion entre S. MILLAR et les représentants de la RFU et de PRL.

II – Affaires financières :

1 - Budget prévisionnel 2007/2008 :

René HOURQUET présente aux membres du Bureau Fédéral, une première ébauche du budget prévisionnel 2007/2008. Les recettes et charges des différents secteurs budgétaires devront faire l'objet d'un examen attentif et prudent, en vue de l'élaboration du Budget prévisionnel définitif qui sera présenté lors du Congrès de TOULON.

2 – Subventions exceptionnelles : (VOIR R. HOURQUET)

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

Comité de Bretagne	Projet Coupe du Monde « Tro-Breiz »	2 000 €
Comité du Centre	Projet Coupe du Monde « Cahiers scolaires »	2 000 €
Comité du Gard	Projet Coupe du Monde « Le ballon du Gard »	2 000 €
Comité d'Alsace Lorraine	Tournoi international Féminin	1 500 €
Comité du Béarn	Frais de séjour France/Espagne amateur	6 000 €
Collège Gaston Fébus (Lannemezan)	Participation de l'équipe minime féminine au Championnat de France	1 000 €
US Canton de Pouyastruc	Organisation challenge « Daverede-Cazalet »	1 000 €
RC Sancerrois	Organisation tournoi de Rugby à 7	1 000 €
US EAUZE d'Armagnac	Organisation du « Centenaire du Rugby »	1 000 €
RC MENDE	Participation des équipes seniors, féminine et masculine, au Championnat de France.	2 000 €
RC LE CREUSOT	Tournoi de Rugby à 7	1 000 €
ASN DOUANES	Tournoi inter administration	1 500 €
RC ORLEANS	Trophée Jeanne d'Arc	1 000 €
Pachys d'Herm	Frais de déplacement des féminines	1 000 €
RC VILLEURBANNE	Formations en faveur de l'école de Rugby	2 000 €

En revanche, le Bureau Fédéral décide de rejeter les demandes suivantes :

- Grenade (développement du rugby au sénégal)
- Saint Nazaire

3 - Boutique FFR:

Le Bureau Fédéral donne son accord pour la conclusion d'un bail pour un local dans lequel sera installée la boutique FFR, sous réserve de l'accord concernant les travaux envisagés.

Ce local sera mis à disposition de FFR Développement.

4 – Aide aux Comités Départementaux :

Après discussion, le Bureau Fédéral décide d'engager une réflexion visant à revaloriser le montant de la subvention accordée annuellement par la FFR aux comités départementaux.

III – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 - Situation financière des clubs :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que le dossier d'un certain nombre de clubs de Fédérale 1 a fait l'objet d'une transmission au Conseil Supérieur de la DNACG pour décision.

Par ailleurs, deux clubs d'ores et déjà promus sportivement pour évoluer en Fédérale 1 la saison prochaine semblent également rencontrer d'importantes difficultés financières.

2 - Finales féminines :

Le Comité des Alpes s'est vu confier l'organisation des finales féminines 2006/2007. Les clubs participants seront remboursés selon les règlements généraux.

Par ailleurs, il a été prévu au Budget 15 000 euros pour les suppléments éventuels dus au titre des chambres et repas.

La FFR remboursera aux clubs les frais engagés par ces derniers au titre des repas dans cette limite budgétaire.

* * *
* *
*

La séance est close à 19 heures 30. Les points prévus à l'ordre du jour qui n'ont pu être abordés seront examinés lors d'une prochaine séance du Bureau Fédéral.